



Distr.
GENERALE

S/3287
9 septembre 1954
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DU 8 SEPTEMBRE 1954 ADRESSEE AU
PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE
REPRESENTANT DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Le 4 septembre 1954, à 18 heures 18 (heure locale), alors qu'il remplissait une mission pacifique au-dessus de la haute mer, un appareil P2V de la Marine des Etats-Unis a été attaqué sans avertissement par deux avions du type MIG portant des marques d'identification soviétiques. Cette attaque s'est produite au-dessus des eaux internationales. Par suite de cet acte d'hostilité que rien ne justifiait, l'appareil de la Marine des Etats-Unis a été détruit et jusqu'à présent aucun survivant n'a été retrouvé.

Le Gouvernement des Etats-Unis a adressé au Gouvernement de l'Union soviétique une note de protestation contre cette attaque non provoquée et il a demandé que des mesures soient prises non seulement pour infliger immédiatement aux responsables de cet acte la punition qu'ils méritent mais encore pour empêcher que des attaques aussi immotivées ne se reproduisent. Le Gouvernement des Etats-Unis a réservé tous ses droits quant au dédommagement qu'il pourrait demander au titre des pertes de vies humaines et de biens ainsi qu'à d'autres titres.

Le Gouvernement des Etats-Unis estime que cet incident est de ceux qui risquent de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales et il désire porter cette question à l'attention du Conseil de sécurité. En conséquence, j'ai l'honneur, d'ordre de mon Gouvernement, de vous confirmer la demande que je vous ai faite au cours de notre conversation téléphonique et de vous prier de convoquer le Conseil de sécurité à une date rapprochée pour qu'il examine la question.

Je vous prie d'agréer, etc.

Signé : Henry Cabot Lodge, Jr.